

Septembre 2025

Location Longue Durée (LLD)

Note d'application

Vous étiez nombreux à l'attendre, la note d'application sur la Location Longue Durée de vélo vient enfin d'être officiellement diffusée par la Direction.

Nous répondons dans ce tract à vos questions les plus courantes sur le sujet.

RAPPELS SUR L'ACCORD MOBILITE du 28 juin 2024

- Cofinancement de la location de vélo en LLD à hauteur de 70% par Airbus, 30% par le salarié.
- Enveloppe budgétaire de **2.500 € TTC** pour une LLD de 36 mois
- Enveloppe de **155 €** en plus pour casque, antivol et chasuble de sécurité.
- Le restant dû (la part salarié) sera prélevé mensuellement
- Pas de cumul possible avec le FMD (Forfait Mobilité Durable) pendant toute la durée de la location.



MODALITES D'APPLICATION

- 1ère campagne d'inscription : **du 22 Septembre au 15 Novembre 2025.**
- D'autres campagnes auront lieu en 2026, 2027 et 2028 (environ 3 par an).
- La société **ZENRIDE** a été choisie pour assurer la prestation.
- Commande du vélo via la plate-forme de ZENRIDE, accessible à partir du 22/09/2025 (+ réseau de magasins partenaires).
- Le contrat inclut de façon obligatoire une assurance, la maintenance et le matériel (casque, antivol).
- Possibilité de rachat du vélo à l'issue des 36 mois, ou avant sous conditions.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- * Être en CDI, hors période d'essai.
- * Engagement LLD sur 36 mois.
- * Effectuer au minimum 80 trajets A/R domicile/travail par an (sauf empêchements justifiés).

Questions/Réponses

COMMUNICATION Y-aura-t-il une présentation organisée sur les sites ?	Oui, 16 septembre sur le site d'ELC et le 18 septembre sur le site du Palays.
DATES ET DELAIS Y-a-t-il une date butoir pour déposer une demande de LLD ?	Dépôt de votre demande uniquement pendant les périodes de souscription, et jusqu'à la date de fin d'application de l'accord (30 juin 2028). Mais, si l'accord n'est pas renouvelé après juin 2028, tous les contrats s'arrêteront de fait, sans frais pour les salariés et avec possibilité de rachat du vélo.
Y-aura-t-il une possibilité d'achat du vélo à la fin du contrat LLD ?	Rachat à la fin du contrat pour un montant de 20% du prix du vélo. En cas de résiliation anticipée, le prix sera dégressif au prorata de la durée de location. Possibilité de simuler à tout moment, sur la plateforme ZENRIDE, le prix de rachat du vélo.
Le fournisseur s'est-il engagé à fournir le modèle choisi dans des délais courts (cas de rupture de stock) ?	Les délais pour les modèles « les plus vendus » seront d'environ 2 semaines à partir de la signature du contrat. Mais ils seront plus longs pour certains modèles moins courants.
Peut-on bénéficier du FMD en attendant de recevoir son vélo ?	Oui, les autres mécanismes du FMD s'appliquent mais il n'y aura pas de prorata pour l'utilisation du vélo personnel. Le FMD n'est pas cumulable avec le contrat LLD une fois signé.
ENGAGEMENT SUR 80 A/R Comment seront comptabilisés les trajets effectués ?	Il faudra déclarer chaque trajet sur l'application mobile proposée par ZENRIDE.
Que se passera-t-il si le salarié ne réalise pas les 80 A/R et qu'il ne peut le justifier ?	Résiliation anticipée du contrat et paiement de pénalités ou rachat du vélo par le salarié.

PLUS D'INFOS ? SUIVEZ-NOUS ! G groupe: [DL-info-CFD-ADS](https://t.me/DL-info-CFD-ADS)

UNE QUESTION ? ÉCRIVEZ-NOUS ! Mail : CFDT_ADS@airbus.com

Peut-on suspendre ou interrompre le contrat avant les 36 mois (retraite, congés sabbatiques,...) ? Si oui, quels sont les frais occasionnés ?	Oui, sous conditions d'éligibilité (voir note d'application) : • si non éligible = paiement de 38% du total des sommes du LLD x nb de mois restants / (nb mois total - 4 mois). • si éligible mais durée de location inférieure à 13 mois = paiement des mois restants (part salarié + part Airbus) jusqu'au 12ème mois inclus. • si éligible et durée de location supérieure à
En cas de maladie/accident/congé maternité, est-ce que le nombre de trajets obligatoires sera proratisé pour tenir compte de la situation ?	Oui sur présentation du justificatif adéquat.
MATERIEL A quels modèles de vélo aura-t-on accès ?	Sélection possible uniquement dans le catalogue des magasins partenaires, d'un vélo électrique, mécanique, pliant, ou cargo longtail, à condition qu'il soit assemblé en Europe.
Les accessoires (casque, antivol agréé, chasuble) sont-ils obligatoires ?	Oui, ils seront à choisir dans les magasins partenaires pour un montant max de 155 € pris en charge par Airbus au titre de l'accord.
ASSURANCE L'assurance et le contrat de maintenance sont-ils obligatoires ?	Oui
Conditions/Exclusions/Détails du contrat d'assurance ?	Pas de conditions ou restrictions particulières
En cas d'accident/casse, quelle est l'assistance apportée (24h/24, 7j/7,...) ?	Toutes les démarches concernant un éventuel sinistre seront gérées par ZENRIDE. Assistance dépannage 24h/24 qui inclut le remorquage et un retour au domicile (jusqu'à 200 € par dépannage). Le temps de l'immobilisation du vélo, un budget de 200 € sera alloué (location de voiture, transport en commun...)
Y-a-t-il une franchise restant à charge en cas de vol ou de casse du matériel ?	Oui, franchise égale à 10% du prix des équipements
Restitution auprès des prestataires: y aura-t-il des conditions de reprise (état peinture, usure, roue voilée...) et des frais additionnels si le vélo n'est pas en parfait état ?	Pas de frais si le vélo est dans un état convenable et roulant
L'utilisation du vélo est-elle limitée au trajet domicile-travail ? par le seul salarié (ex: prêt à un proche) ?	L'assurance couvre tous les types de trajets y compris personnels ainsi que le prêt du vélo, car c'est bien le vélo qui est assuré

PLUS D'INFOS ? SUIVEZ-NOUS ! G groupe: DL-info-CFD-ADS

UNE QUESTION ? ÉCRIVEZ-NOUS ! Mail : CFDT_ADS@airbus.com

MAINTENANCE Où devra se faire la maintenance ?	Les révisions comprises dans le contrat sont à effectuer chez les magasins partenaires. Le remplacement des pièces d'usure est à la charge du salarié.
Quelle fréquence ? Comment se fait la prise de rendez-vous: à l'initiative du salarié ? ou est-ce le prestataire qui envoie une convocation ?	Les révisions auront lieu tous les 9 mois, ZENRIDE enverra des rappels réguliers tant qu'une révision n'est pas faite (1 ^{er} rappel 2 mois avant).
EN PRATIQUE Est-ce que les modèles seront présentés aux salariés?	Présentation des modèles lors des Ecomobility Days sur site ADS et essai possible dans les magasins partenaires. Le salarié pourra bénéficier de l'appel d'un conseiller ZENRIDE pour définir le modèle de vélo le plus adapté.
Concrètement comment faudra-t-il procéder pour récupérer son vélo? est-ce expliqué dans la note d'application ?	Tout sera expliqué dans un mail envoyé par ZENRIDE : inscription sur la plateforme et accompagnement par un conseiller cycle, choix du vélo, signature électronique du contrat, formation sécurité routière en ligne, et retrait du vélo en magasin.
Recharger une batterie à son bureau sera-t-il possible ?	Non, c'est explicitement interdit dans le règlement intérieur de chaque site (risque incendie) mais des solutions de recharge sont à l'étude.
Y-aura-t-il de nouveaux parkings sécurisés ?	A l'étude mais cela reste à discuter localement dans les instances CSE et/ou CSSCT.
Déclaration du nombre de trajets: auto-déclaration ou via une application mobile ?	L'application mobile proposée par ZENRIDE servira uniquement à compter les déplacements (à activer à chaque trajet), mais ne géolocalisera pas vos trajets.
Mensualités : prélèvement fait par ZENRIDE ou par Airbus ?	Le restant dû sera prélevé mensuellement par ZENRIDE.
FORMATION SECURITE Formation sécurité routière obligatoire ?	Oui, elle sera réalisée en e-learning et associée à une Charte d'utilisation lors de la signature du contrat LLD.

PLUS D'INFOS ? SUIVEZ-NOUS ! G groupe: [DL-info-CFDT-ADS](https://t.me/DL-info-CFDT-ADS)

UNE QUESTION ? ÉCRIVEZ-NOUS ! Mail : CFDT_ADS@airbus.com